

Hana Zerari (Doctorante)- Ecole Doctorale (SHS), Strasbourg.

Directrice de thèse : Josiane Stoessel-Ritz

hana.zerari@gmail.com

Proposition de communication à la
XVI^{ème} Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire
Montpellier du 25 au 27 mai 2016

Les communs et l'ESS quelles identités et quelles dynamiques communes ?

AXE2 :

Quelle gouvernance des communs dans les coopératives agricoles ?

Résumé :

La question des communs revient au-devant de la scène de nos jours et remet en cause les deux seuls modèles « Etat et Marché » souvent mis en avant pour une gestion optimale des ressources. En se basant sur les travaux de penseurs orthodoxes tels que Garrett Hardin dans « La tragédie des communs »¹, la nationalisation et la privatisation sont posés comme seule alternative pour éviter les dépassements.

Or, Elinor Ostrom² dans son ouvrage « La gouvernance des biens communs » va examiner ce qui se passe réellement dans les communs et montrer que d'autres formes de gouvernance inventent des pratiques fondées en premier lieu sur des valeurs humaines et beaucoup moins centrées sur le profit.

L'organisation des structures de l'économie sociale et solidaire renvoie souvent aux principes de gouvernance des communs, bien que les liens restent encore ténus.

Ceci nous pousse dans cette brève recherche à comprendre comment cette gouvernance est organisée au sein d'organisations se revendiquant de l'ESS à savoir les coopératives agricoles algériennes qui tentent de survivre dans un environnement juridique et économique de plus en plus libéral soutenu par les politiques publiques.

Ces dernières ont souffert après la première réorganisation où elles sont passées du statut du droit public au statut de droit privé et se sont vu abandonner par les pouvoirs publics et ont fait face à des problématiques récurrentes souvent relevées par les chercheurs qui travaillent sur la question du secteur coopératif algérien.

Nous avons donc choisi le cas de la coopérative agricole de service appelée la COOPSEL pour comprendre comment celle-ci réussit à s'organiser dans un environnement hostile et saisir le mode de gouvernance adoptée par cette dernière.

Mots clés : *Communs, Economie sociale et solidaire, Coopératives agricoles, Gouvernance, Algérie.*

¹ Hardin Garrett, « La tragédie des communs », *Science*, 1968

² Ostrom Elinor, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010.

Les années 80 marquent la rupture des pouvoirs publics algériens avec la politique interventionniste et dirigiste menée jusqu'alors depuis l'indépendance.

Cette décision engendre le désengagement de l'état dans plusieurs domaines et notamment dans l'encadrement et l'accompagnement des coopératives agricoles mises jusque-là sous la tutelle du ministère de l'agriculture et du développement rural qui s'occupe désormais uniquement des prescriptions législatives et réglementaires du secteur coopératif algérien.

De ce fait, cette situation a conduit au déclin du secteur coopératif dû à plusieurs problématiques relevées dans les travaux faits par des chercheurs et sociologues algériens³ qui ont travaillé sur la question du secteur coopératif en Algérie et dont les principales sont :

1. La pérennité des dirigeants directs des coopératives agricoles :

Ces structures ont été créées à l'initiative de l'Etat dans le cadre de la révolution agraire et été gérées par des directeurs nommés par l'état, donc non élu.

Suite à la privatisation de ces dernières en 1987, les pouvoirs publics se sont désengagés et certaines pratiques n'ont pas évolué notamment dans le choix des dirigeants, ce qui fait que certains occupent le poste de président de la coopérative depuis les années 1980 et ont souvent participé à leur création.

2. Coopératives agricoles ou entreprises commerciales ? :

Certaines coopératives par manque de contrôle, agissent comme des entreprises agro-alimentaires qui ont tendance à privilégier le capital à l'utilité sociale.

3. Le désengagement des adhérents :

Les adhérents des coopératives s'investissent très rarement pour diverses raisons : individualisme, manque de confiance envers les dirigeants et les autres sociétaires, méconnaissance des principes universels de la coopération et donc de leurs marges de manœuvre. Etc...

³ Brabez. F, « La gouvernance des coopératives agricoles : cas des coopératives agricoles de la wilaya de Blida », Journée nationale sur le système coopératif agricole en Algérie, Sétif, Algérie, mars 2012.

4. **La coopérative comme bien public** : la plupart des adhérents des coopératives considèrent que cette dernière est un bien public et agissent en conséquence comme « des passagers clandestins »⁴.

Problématique :

Nous nous sommes donc intéressés aux structures coopératives qui arrivent à survivre dans cet environnement pour comprendre leurs caractéristiques et spécificités. Pour cela, nous nous sommes posé les questions suivantes :

Comment dans un environnement économique et juridique qui leur est défavorable certaines coopératives continuent d'exister ? Quel type de gouvernance est adopté dans ces organisations ? Qui participe aux prises de décisions ? Quelle acceptation et quelle importance les sociétaires donnent-ils à la coopération dans ce genre d'organisations ?

Méthodologie :

Pour répondre à ces questions nous avons effectué des entretiens (exploratoires) semi-directifs avec les responsables directs et les adhérents d'une coopérative agricole nommée la COOPSEL se trouvant à Sétif, une zone agricole et commerciale de l'est algérien.

Le terrain a été choisi par rapport à plusieurs facteurs. En effet, la COOPSEL de Sétif a été l'une des premières à accepter de répondre à nos questions. Celles de la Métidja (Alger, Blida et Boumerdes) n'ont pas voulu nous accorder de rendez-vous à cause d'une réticence et une méfiance envers les chercheurs surtout ceux inscrits dans des facultés étrangères. Dans d'autres régions, la domination masculine dans le milieu agricole fait que certains responsables « *ne veulent pas s'engager à accompagner les chercheuses* »⁵ sur le terrain.

Enfin, par rapport à la difficulté de trouver des statistiques et données générales concernant le secteur coopératif au niveau des institutions responsables dont les DSA (Directions des Services Agricoles) et le ministère de l'agriculture et du développement rural...

Présentation de la COOPSEL:

⁴ Ostrom Elinor, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010.

⁵ Entretien avec le président de la CASSAP de Blida, Avril 2016.

La COOPSSSEL est une coopérative de service axée sur la fabrication la commercialisation de l'aliment de bétail, la commercialisation des produits vétérinaires et du matériel spécialisé. Elle s'occupe aussi de l'insémination artificielle et l'identification du cheptel de plus de 1000 adhérents éleveurs.

Créée en 1981 à l'initiative de l'état dans le cadre de la révolution agraire, celle-ci comme l'ensemble des autres coopératives algériennes a connu un changement statutaire opéré en application du décret 88-170 du 13 septembre 1988.

Devenue déficitaire dans les années 90, la banque lui refusait tout crédit mais quelques éleveurs adhérents ont décidé de la sauver en mettant à contribution leurs économies personnelles pour financer la relance de l'activité de la commercialisation. Ce qui montre à quel point les adhérents tenaient à sa survie.

Avec l'arrivée du PNDA (Plan national de développement agricole), la COOPSSSEL a eu la plus grande opportunité pour réaliser une mini-laiterie qui a pour fonctions : la collecte, le conditionnement et la pasteurisation et commercialisation du lait cru, du beurre et de la crème fraîche dans le marché local.

« A son démarrage en 2002, la laiterie traitait quotidiennement 800 litres de lait cru. Dix ans plus tard, en fin 2012, elle en a traité pas moins de 19 millions de litres/an du précieux liquide, cet or blanc. Ce qui la place en seconde position après la laiterie industrielle Tell de Mezlogou qui, elle, conditionne 22 millions de litres/an de lait cru de vache.

Elle réinvestit le terrain qu'elle occupait dans le temps de vaches grasses, celui qu'elle n'aurait dû jamais quitter. Elle se tourne vers ses 1200 éleveurs adhérents pour leur apporter en plus des approvisionnements et des équipements au meilleur prix des conseils et de l'assistance technique.

Une vingtaine de séances de vulgarisation sont organisées sur l'hygiène et la santé animale, le contrôle de la qualité de lait, l'alimentation rationnelle vaches laitières, les cultures fourragères. Un guide d'éleveur est édité et distribué aux éleveurs. D'autres thèmes sont en cours de préparation telle l'insémination artificielle, le planning des lactations, etc... »⁶

⁶ Zitouni. H, (2013) la COOPSSSEL, une coopérative agricole pas comme les autres. Sétif.info, [en ligne] 4 mars 2013. Disponible sur : <http://www.setif.info/article7623.html>.

La COOPSSSEL a aussi créée il y a quelques temps une ferme-école destinée à la formation pratique des jeunes éleveurs devant prendre la relève.

Résultats de l'enquête :

Points positifs :

Les entretiens semi-directifs menés auprès du président de la coopérative et de certains adhérents ont été menés séparément afin d'éviter que le discours du responsable n'interfère sur ceux des adhérents et ont fait émerger les points suivants :

1. Cette coopérative a été et est toujours présidée par la même personne ce qui est souvent le cas dans les autres coopératives, car les responsables sont implantés et ont souvent participé à la création de celles-ci.

Sauf que, selon les adhérents enquêtés, la pérennité du responsable est voulue par les sociétaires. En effet celui-ci a été rappelé par les adhérents, après son départ, afin de re-gérer la coopérative après que celle-ci ait connu une crise dans les années 1990.

2. Les assemblées générales sont tenues deux fois par an et ont un taux de participation très élevé (compris entre 60% et 70%) et le conseil de gestion est régulièrement renouvelé sous le principe de la responsabilité tournante.
3. Une gestion démocratique selon le principe « un homme, une voix » est mise en pratique et la participation des adhérents dans la prise de décisions est confirmée par les enquêtés.
4. La coopérative est dans situation financière favorable et peut contracter des crédits auprès des banques agricoles ou publiques.

5. La coopérative a un rôle influent dans le CNIL (Conseil National Inter professionnel du Lait) ainsi que sur les décisions des pouvoirs publics. Selon le responsable de la coopérative, ceci est dû à l'aura de la coopérative ainsi qu'à ses résultats financiers qui inspirent confiance aux banques et aux pouvoirs publics.

Les limites de la coopérative :

1. Pour ce qui est de l'adhésion, selon le président de la coopérative celle-ci est ouverte mais certains adhérents disent le contraire et expliquent que cela est dû au nombre élevé des sociétaires et du risque de « mauvaise gestion » si le nombre explose.
2. Le président de la coopérative souligne que les assemblées générales dont souvent des séances d'informations des prises de décisions plus que des de discussions. Cela est dû selon lui, à l'hétérogénéité des acteurs et à l'impossibilité de la prise en compte de tous les avis. Ce qui crée certaines tensions au sein de la coopérative.
3. Très fort enracinement des dirigeants qui occupent leurs postes depuis la création de celle-ci.

Conclusion :

Selon les travaux menés sur la gouvernance dans certaines coopératives agricoles en Algérie, celles-ci n'aurait gardé de coopérative que le nom. Les principes universels de coopération ne sont pas du tout respectés ce qui fait de ces structures des entreprises « comme les autres », c'est-à-dire, commerciales.

Cela peut s'expliquer tout d'abord par l'histoire de ces organisations. En effet, celles-ci ont été créées à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la révolution agraire et gérés par

des présidents nommés par ce dernier et qui restent, même après restructuration et passage au droit privé collectif, considérées par les acteurs comme « biens publics ».

Ensuite, par l'interprétation du commun⁷ par les individus qui compose ces structures. En effet, on peut remarquer d'après les réponses données par certains sociétaires qu'il y a confusion entre un bien public, privé collectif et un bien commun.

Cette confusion réduit considérablement la marge de manœuvre des sociétaires et donc leur participation dans la prise de décision et leur pouvoir d'intervention dans les processus supposé collectif.⁸

Par ailleurs, les organisations qui résistent (tel que la COOPSEL) révèlent que « que la cohésion d'une communauté permet de gérer de façon optimale une ressource naturelle et est source de richesse économique »⁹ et que ni l'Etat ni le Marché n'est en mesure de produire une gouvernance plus efficiente capable d'intégrer tous les acteurs concernés par les ressources communes.

Bibliographie :

Baron Catherine, « Gestion de l'accès à l'eau en Afrique et participation : à la recherche du commun », *Les possibles*, 2015.

Brabez. F, « La gouvernance des coopératives agricoles : cas des coopératives agricoles de la wilaya de Blida », *Journée nationale sur le système coopératif agricole en Algérie*, Sétif, Algérie, mars 2012.

Cariou Yves, Fournie Sandrine, Wallet Frédéric, « Le bilan sociétal : un outil de management pour renforcer l'ancrage des territorial et la responsabilité sociale des coopératives agricoles », *Développement durable et territoires, Dossier 5*, 2006.

⁷ Baron Catherine, « Gestion de l'accès à l'eau en Afrique et participation : à la recherche du commun », *Les possibles*, 2015.

⁸ Bernard Françoise, « *Imaginaire, participation, engagement et empowerment* », Presse univ.de Bordeaux, 2014.

⁹ Dacheux Eric et Goujon Daniel, « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », *Management & Avenir*, 2013/7 N° 65.

Dacheux Eric et Goujon Daniel, « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », *Management & Avenir*, 2013/7 N° 65.

Develtere Patrick, Pollet Ignace et Wanyama Fredrick, « L'Afrique solidaire et entrepreneuriale. La renaissance du mouvement coopératif africain », *Organisation internationale du travail (OIT)*, 2009.

Enjolras Bernard, « Une approche des organisations non lucratives en termes de structures de gouvernance », *XXIIème colloque ADDES*, 2009.

Hardin Garrett, « La tragédie des communs », *Science*, 1968.

Kern Francis. ; Stoessel-Ritz, « Vigilances citoyennes et intérêt pour le bien commun : droit à la terre, communautés rurales et systèmes agraires », *Développement durable, citoyenneté et société civile*, Tunis et Paris, Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, L'Harmattan, Coll. Maghreb et sciences sociales, 2014, p.97-108.

Ostrom Elinor, *La gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck, 2010.

Williamson Oliver, *Les institutions de l'économie*, InterEditions, 1994.